

# On lâche rien !

L'e-tract du syndicat CGT des territoriaux du Châtelleraudais



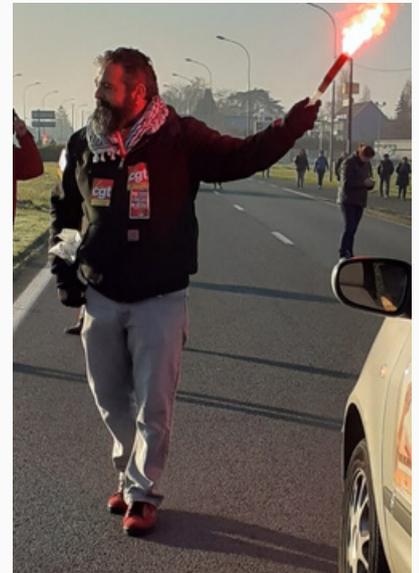
## SOMMAIRE

**La CGT, présente pour la sécurité des agents.....2**  
**CR de la conférence téléphonique du 2 avril 2020.....3**  
**Les autorisations spéciales d'absence.....4**

## ÉDITO

Bonjour à tous,

Votre syndicat CGT a décidé de faire un e-tract pour vous tenir informés sur la situation dans nos structures (ville, agglo, CCAS) en ce contexte particulier et sans précédent de crise sanitaire que nous subissons tous. En effet, pendant ces 3 premières semaines de confinement, nous avons eu quelques contacts avec la direction, en réunions téléphoniques bien sûr. Il a fallu insister mais c'est fait. Malheureusement, nous ne pouvons que déplorer l'absence des membres du CHSCT dans la cellule de crise mise en place par la direction et les élus (comme c'est le cas à Grand Poitiers par exemple). Une fois de plus, les représentants du personnel de Châtelleraudais sont considérés comme la « cinquième roue du carrosse » par l'autorité territoriale !



Nous vous invitons à partager au maximum cette publication avec vos collègues non syndiqués. Pour la CGT, la priorité est la protection de la santé des agents, mais il faudra être vigilants afin que cette crise n'entraîne aucune perte en termes de rémunération, congés, contrats précaires, etc... Enfin, nationalement, après des années de dénigrement de la fonction publique par les politiques de tous bords, cette crise met une nouvelle fois en évidence le manque de moyens dont nous souffrons tous les jours. Nous espérons que les pouvoirs publics ainsi que notre Maire sauront reconnaître l'utilité du travail des agents et surtout la nécessité d'avoir des services publics forts, suffisamment financés, avec du personnel correctement formé, reconnu et payé à sa juste valeur. Dans tous les cas, faites attention à vous et respectez les consignes de protection. La santé passe avant le travail ! Pour nos employeurs, nous sommes remplaçables, mais pour nos familles et nos amis, nous serons toujours irremplaçables !!!!

A bientôt,  
Julien Delhoume



## **LA CGT, PRÉSENTE POUR LA SÉCURITÉ DES AGENTS**

Malgré la volonté du Maire Président et de la direction de l'agglomération de Grand Châtellerault de nous maintenir en dehors de toutes les prises de décisions en nous reléguant au rang de simples spectateurs, face à ce déni de notre travail de représentants du personnel, le syndicat CGT des territoriaux a adressé une lettre ouverte au Maire Président pour lui rappeler que les membres du CHSCT devaient absolument CONTRIBUER à la « protection de la santé physique et mentale, et de la sécurité des agents dans leur travail... ».

***Les membres du syndicat CGT sont donc intervenus pour :***

- les agents de la collecte des déchets : nos collègues devaient effectuer leur tournée de collecte en étant à trois dans leurs engins sans masque !
- l'épicerie sociale : pas de masque non plus pour les agents. Aucune indication dans la cour sur la distance à respecter pour les personnes présentes...
- répondre à toutes les questions en fonction de chaque situation : arrêt maladie, garde d'enfant, paie...

**Aujourd'hui, nos collègues ont des masques et la police est intervenue pour la distance réglementaire qui est dorénavant indiquée et respectée.**





## **COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DU 2 AVRIL 2020**



Voici un petit aperçu de la conférence téléphonique du 2 avril 2020, à laquelle ont participé les représentants syndicaux, les membres de la direction mais aucun élu et en l'absence du Maire Président :

- **Question de la CGT : Où est le plan de continuité de service ?** (C'est un plan qui a été fait dans la plupart des communes et présenté aux membres du CHSCT qui définit la plupart des mesures mises en place et les conditions de travail des agents lors de ces mesures : services maintenus, services suspendus, nombre d'agents « désignés », les volontaires, les lieux d'affectation...)

- **Réponse de la direction : Il n'y a pas de plan global. Il a été fait un plan par service et aucun projet de le présenter aux membres du CHSCT.**

(Le syndicat CGT attend dès à présent la présentation d'un plan global de continuité de service aux membres du CHSCT)

- **Question de la CGT : Combien d'agents sont en télétravail ?**

- **Réponse de la direction : Il y a 120 agents en télétravail pour la Ville et Grand Châtellerault, et 15 au CCAS .**

- **Question de la CGT : Pourquoi les agents qui effectuent la paie n'ont pas pu se mettre en télétravail ? Cela a été refusé par leur responsable !** (La CGT a alerté le CHSCT pour que leur demande soit acceptée.)

- **Réponse de la direction : En ce qui concerne la paie, nous admettons un manque d'anticipation et de méthodologie, et le télétravail devrait être possible pour mai.**

- **Question de la CGT : Est-ce que les agents vont subir une perte de salaire pendant la période de confinement ?** (journée de carence, perte de régime indemnitaire, demi-salaire...)

- **Réponse de la direction : Nous confirmons qu'il n'y aura pas de journée de carence, pas de perte des primes et le maintien du traitement indiciaire va être étudié.**

- **Question de la CGT : Est-ce que les heures de rattrapage seront demandées aux agents annualisés ?**

- **Réponse de la direction : Aucune heure ne sera réclamée aux agents.**

- **Question de la CGT : Est-ce que tous les sites seront désinfectés avant la reprise des agents ?**

- **Réponse de la direction : Les sites sont désinfectés deux fois par jour.**

- **Question de la CGT : Quand seront effectués les travaux de la piscine prévus habituellement à cette période ?**

- **Réponse de la direction : Probablement à la rentrée.**

## LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

En cette période de confinement, avec télétravail ou non, l'autorisation spéciale d'absence fait partie de ces dispositions qui font le quotidien des agents publics en temps de crise sanitaire.

Spécificité de la fonction publique, l'autorisation spéciale d'absence (ASA) est aujourd'hui le dispositif, permettant aux agents publics que la crise sanitaire empêche d'exercer leur emploi, de rester chez eux sans travailler et tout en percevant l'intégralité de leur traitement.

### Quand suis-je en autorisation spéciale d'absence ?

- Lorsque vous faites l'objet d'une mesure d'isolement (contact à haut risque) d'une durée de 14 jours au moins et que vous ne pouvez pas télétravailler.
- Lorsque vous êtes une personne vulnérable : si vous souffrez d'une pathologie listée par le Haut Conseil de Santé Publique et que vous n'effectuez pas de télétravail. Vous devez alors demander à votre médecin de faire un certificat attestant que vous souffrez d'une pathologie (sans préciser laquelle, l'employeur n'a pas à la connaître).
- Lorsque votre service est fermé et que vous ne pouvez pas télétravailler.
- Lorsque vous assumez la garde d'un enfant de moins de 16 ans pendant la fermeture des établissements scolaires et des crèches, et sans faire de télétravail.

**Lorsque vous êtes en autorisation spéciale d'absence, votre salaire et vos congés sont maintenus.**

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

 **Santé publique France**

## CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

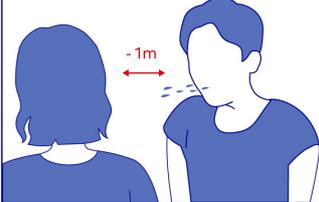
**LES INFORMATIONS UTILES**  **0 800 130 000** (appel gratuit)  
[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

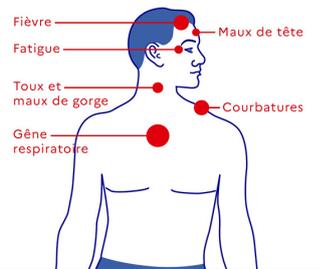
-  Lavez-vous très régulièrement les mains
-  Toussiez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
-  Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
-  Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

### COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes



### QUELS SONT LES SIGNES ?



- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

### PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

#### STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif  
Freiner l'introduction du virus

#### STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif  
Limiter la propagation du virus

#### STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif  
Limiter les conséquences de la circulation du virus

#### STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

**Si vous souhaitez nous contacter pour toutes questions, remarques ou demandes de RDV téléphonique : [syndicat.cgt@ville-chatellerault.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-chatellerault.fr)**

Page 4